

L'initiative SylvaFaune : la recherche de l'expérience.

Résumé :

Lancée en 2012 par l'ONCFS, l'initiative SylvaFaune est une démarche territoriale visant à amener les acteurs à la concertation et à la définition commune de trois choses : l'établissement d'un état des lieux, la fixation d'objectifs de territoire et la mise en place d'actions pour atteindre ces derniers. La démarche veut accumuler de l'expérience sur des sites pilotes afin de la transférer à d'autres massifs. Cependant, le manque d'acteurs locaux reprenant l'animation freine le bon déroulement de SylvaFaune qui apporte toutefois des éléments intéressants à l'établissement d'une bonne gestion de l'équilibre-agro-sylvo-cynégétique.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a établi le constat (non exhaustif et non généralisable à l'ensemble des massifs) que si l'augmentation des populations est reconnue de tous, il reste des points conflictuels sur les territoires (Soubieux, 2013) :

- L'ampleur des dégâts forestiers n'est pas partagée par l'ensemble des acteurs,
- Les outils permettant d'établir un état des lieux objectif sont peu (ou mal) appliqués et sont jugés trop coûteux,
- Les chasseurs ignorent souvent les problématiques forestières en raison de la différence du pas de temps entre les activités de chasse et la sylviculture.
- De leur côté les forestiers réalisent une mauvaise communication sur leurs difficultés,
- Les enjeux forestiers sont mal pris en compte dans l'élaboration des plans de chasse à cause notamment d'une mauvaise représentativité dans ces procédures.

Dans ce contexte, l'ONCFS s'est proposé, conformément à la commande qui lui est faite par ses ministères de tutelle dans le cadre de son Contrat d'objectifs, de mettre à disposition des acteurs de la forêt et de la chasse ses connaissances scientifiques, son expérience et ses capacités d'expertise. C'est la démarche qui est poursuivie à travers l'initiative SylvaFaune.

Présentation de la démarche SylvaFaune¹ :

Dans la thématique de l'équilibre sylvo-cynégétique, l'initiative SylvaFaune se définit comme une démarche concertée et partenariale. Associant chasseurs, propriétaires et gestionnaires forestiers, elle a pour but d'explorer les modalités de concertation entre acteurs afin de donner les moyens aux agents forestiers et cynégétiques de **partager, sur une unité de gestion donnée** (échelle opérationnelle), **un même constat** sur la situation des peuplements forestiers et des populations d'ongulés, et de **construire, sur la base d'un consensus, des objectifs communs**. Elle s'appuie sur le postulat qu'il n'y a de populations de cervidés gérées durablement que dans des forêts elles-mêmes gérées durablement au regard des documents de gestion durable (plan simple de gestion, aménagement forestier).

SylvaFaune doit contribuer à **sensibiliser les chasseurs** aux conditions nécessaires à la gestion durable des forêts, c'est-à-dire la capacité de ces forêts à satisfaire, actuellement et pour l'avenir,

¹ La présentation suivante est issue d'un document interne de la DAT/ONCFS réalisé par Maxime MADORE et Jean-Michel SOUBIEUX (Soubieux et al, 2015).

leurs fonctions économique, écologique et sociale. La diversité biologique, la production de bois (matériaux de construction permettant le stockage de carbone, énergie renouvelable se substituant à la consommation d'énergie fossile, contribuant à la lutte contre l'effet de serre), et les services à la société (accueil du public, épuration de l'eau, élément constitutif du paysage, ...) sont autant de fonctions à garantir.

De même SylvaFaune doit participer à la **sensibilisation des forestiers** aux conditions permettant de rendre les peuplements forestiers moins vulnérables aux dégâts de la grande faune, et ainsi de limiter les impacts potentiels des ongulés sur ces peuplements. Elle doit les sensibiliser sur les actions possibles permettant de favoriser une pratique plus efficace de la chasse en forêt, aboutissant à la réalisation effective des plans de chasse.

Enfin, cette initiative est un lieu d'expertise des **méthodes d'élaboration des plans de chasse grand gibier s'appuyant sur des outils objectifs de suivi**. Les procédures mises en œuvre doivent ainsi permettre la prise en compte, à la bonne échelle, de tous les intérêts en jeu, forestiers et cynégétiques.

Méthodologie de déploiement :

Au cours de l'année 2012, les différents partenaires, en lien direct avec le monde forestier et cynégétique, se sont concertés afin d'élaborer un cahier des charges pour la mise en œuvre de SylvaFaune - une démarche de territoire, pragmatique et reproductible - sur un panel de sites représentatifs des différents contextes conflictuels pouvant être rencontrés au niveau national.

Un comité de pilotage a donc été mis en place (1^{ère} phase de la démarche), ayant pour rôle de valider un cahier des charges, de procéder à la sélection de territoires, d'examiner les résultats obtenus et de définir les plans d'action permettant de diffuser et de valoriser les résultats acquis à travers la démarche SylvaFaune.

Ce comité de pilotage est ainsi constitué :

- forêt publique : l'Office National des Forêts (ONF) et la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) ;
- forêt privée : le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et la Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés ;
- monde cynégétique : la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG) ;
- experts techniques nationaux : l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) ;
- ministères : le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), et Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

L'appel à intérêt de territoires, effectué au premier semestre 2013, a permis la constitution d'un réseau formé principalement de massifs confrontés actuellement à cette problématique sylvo-cynégétique, au sein desquels la démarche SylvaFaune est explorée et vise à impulser des changements significatifs.

Le comité de pilotage a ainsi sélectionné, pour expertiser des méthodologies de concertation, un panel de 13 territoires (voir carte, figure 1) sur trente candidatures, reflétant l'ensemble des milieux forestiers et la diversité des modes cynégétiques.

Parmi ceux-ci on recense des territoires disposants déjà de nombreux outils de suivi de l'état de la relation forêt-cervidés. Ceci reflète les insuffisances identifiées lorsque les outils mis en place ne prennent pas en compte un aspect prépondérant de l'équilibre sylvo-cynégétique : les acteurs (propriétaires, gestionnaires et chasseurs).

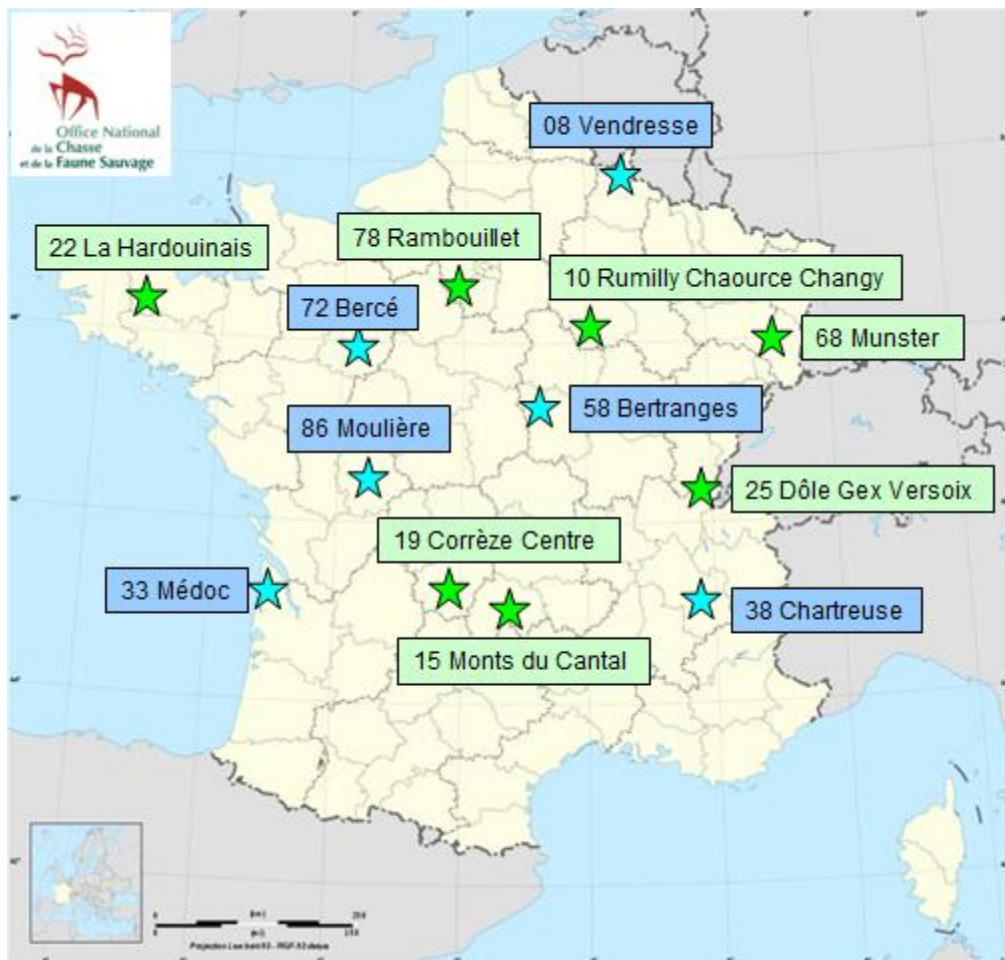


Figure 1 : Sites présélectionnés dans le cadre de l'initiative Sylvafaune (source : ONCFS)
(en bleu : sites Sylvafaune ; en vert : autres massifs candidats et présélectionnés)

La mise en place des comités de pilotage locaux a débuté fin 2013 et s'est prolongée en 2014 (2^{ème} phase de la démarche, partie détaillée dans la description de la méthode Sylvafaune). En février 2015, l'initiative Sylvafaune est déployée sur 6 massifs² : Vendresse (08), Chartreuse (38), Moulière (86), Bertranges (58), Médoc (33) et Bercé (72). Le retour d'expérience est attendu sur un pas de temps de 3 ans après le lancement de la démarche sur le massif.

Dans la dernière phase, Sylvafaune s'attachera à diffuser les enseignements tirés de ces suivis ainsi que les méthodes et les outils préconisés, et à mettre à disposition de tout autre territoire l'expertise ainsi acquise.

² Par ordre chronologique de lancement.

Elaboration de la méthode Sylvafaune :

Chacun des territoires présélectionnés par le Comité de pilotage national fait l'objet d'une analyse détaillée, menée par la Direction des Actions Territoriales (DAT) de l'ONCFS et destinée à bien appréhender le contexte et les enjeux du territoire. Cette étude porte sur les caractéristiques du territoire (types de forêt, types de propriétés, organisation de la chasse...), sur les données déjà acquises (outils de suivi, études...), sur le niveau de partage de la situation entre les acteurs (concertation existante ou pas), sur les modalités d'élaboration des plans de chasse ainsi que sur l'historique des mesures cynégétiques et sylvicoles prises pour atténuer l'impact des cervidés sur les peuplements forestiers.

Pour chaque territoire, un groupe de concertation (comité de pilotage local) s'attache à suivre les 3 étapes suivantes :

1. **Décrire et valider l'état de la relation forêt-cervidés**, ce constat devant être **unanimentement partagé** (expertise de terrain si nécessaire) ;
2. **Définir la cible** vers laquelle l'ensemble des acteurs souhaitent aller, **en arrêtant les modalités de mesure** de l'avancement vers cette cible (outils de suivi tels que les indicateurs de changement écologique) : où va-t-on et comment mesure-t-on que l'on a atteint cette cible ?
3. **Mettre en place des actions cynégétiques et sylvicoles** pour se rapprocher de cette cible, et identifier les obstacles éventuels qui ralentissent ou qui empêchent d'avancer vers cette cible.

Pour atteindre ces objectifs, une feuille de route est construite et validée par le comité de pilotage local. Un animateur local est désigné, accepté de l'ensemble des acteurs. Il a pour tâche de conduire la mise en place de la feuille de route. Il bénéficie d'un appui technique coordonné par la DAT de l'ONCFS.

Avancement de l'initiative Sylvafaune et premiers enseignements :

Les travaux menés à ce jour sur les massifs Sylvafaune démontrent la nécessité de valider collectivement, avec l'ensemble des acteurs du territoire (propriétaires, chasseurs et gestionnaires), l'état des lieux de la relation ongulés/forêt. Divers outils, testés sur certains massifs, ont pu montrer leur pertinence :

- Les **indicateurs de changement écologique (ICE)** sont des outils vulgarisés et maintenant bien connus. Toutefois leur mise en œuvre est souvent imparfaite (protocoles brièvement suivis) et incomplète (absence de certains indicateurs). Or ces outils, permettant de suivre dans le temps l'évolution du système forêt-cervidés, sont indispensables à la mise en place d'une gestion adaptative, qui se traduit notamment par des prélèvements en cohérence avec les objectifs poursuivis. Pour chaque massif une analyse des outils en place est nécessaire, débouchant sur des préconisations précises.
- Les **tournées sur le terrain** organisées avec les membres des comités de pilotage ont été très bénéfiques en permettant aux forestiers d'expliquer en quoi les dégâts alimentaires des cervidés pouvaient être préjudiciables à la gestion forestière. Ont ainsi pu être présentés, expliqués et finalement partagés les objectifs de la gestion sylvo-cynégétique : ils sont déclinés en termes de renouvellement de peuplement.
- **L'enquête réalisée auprès des acteurs** du massif permet de bien appréhender les valeurs plus subjectives du ressenti de ces problématiques par les différents groupes d'acteurs. Là où ce

type d'enquête a pu être conduit, chaque groupe d'acteurs a pu prendre conscience de la nécessité d'expliquer et de faire comprendre son appréhension de la problématique. Elle permet également de préciser les problématiques, notamment leur localisation géographique. Enfin elle permet la mise en place d'une communication adaptée aux différents groupes d'acteurs.

- La **cartographie des objectifs de gestion forestière**, traduisant la vulnérabilité actuelle et à venir des peuplements forestiers, est un point primordial pour anticiper une gestion cynégétique adaptée aux évolutions forestières.

Les travaux les plus avancés vont déboucher sur la rédaction d'un document-cadre définissant les objectifs, adoptés en concertation et traduisant l'équilibre sylvo-cynégétique recherché, les outils permettant de mesurer l'atteinte ou non de ces objectifs, et les actions qu'il est convenu de mettre en place pour atteindre cette cible. Par ailleurs une charte sera mise à la disposition des acteurs, leur permettant d'adhérer à la démarche mise en œuvre notamment en participant aux recueils de données de terrain pour alimenter les indicateurs mis en place.

Il convient également de signaler les limites de cette démarche SylvaFaune. La première réside dans la difficulté à trouver sur chaque massif, une structure assurant l'animation locale de la démarche. L'animation mise en place par l'ONCFS, et donc externe aux acteurs directement impliqués sur le massif, est jugée très bénéfique par les différents partenaires (position d'expert technique et d'acteur neutre). La reproduction de ce type d'approche sur d'autres massifs nécessitera un relais local, difficile à trouver compte tenu des moyens limités qui peuvent être actuellement mobilisés.

Dans ce contexte de restriction des moyens disponibles, l'ONCFS ne pourra pas déployer la démarche SylvaFaune au-delà de 6 à 7 massifs. L'objectif initialement défini n'était d'ailleurs pas de déployer cette démarche sur tous les massifs où la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique est un objectif affiché, mais bien de mettre à disposition de ces territoires l'expertise acquise dans le cadre de la démarche SylvaFaune, des méthodes de concertation avérées, ainsi que les outils reconnus comme utiles. De plus, d'autres raisons s'ajoutent à la restriction du déploiement de l'initiative (Beaudesson et al, 2014) :

- Tous les acteurs n'étaient pas impliqués dans le processus de candidature du territoire à SylvaFaune, provoquant ainsi des mécontentements locaux. Il peut ainsi être pensé à une fragilisation de la démarche lorsque d'autres acteurs (les agriculteurs par exemple) s'inséreront dans le processus.
- Des projets étaient parfois déjà en cours de réalisation sur les sites concernés et l'apparition de SylvaFaune est perçue comme un doublon alors qu'elle pourrait s'insérer dans les processus déjà existants.
- Une possible mauvaise communication du rôle et des objectifs de SylvaFaune par les instances nationales.

Il convient également de signaler que cette démarche de concertation s'appuie en très grande partie sur la bonne volonté des acteurs. Celle-ci réside dans la bonne application du suivi sur le territoire mais également dans l'application des actions entreprises pour atteindre les objectifs communs fixés. Dans certains massifs, si les représentants des forestiers et des chasseurs se sont mis d'accord, ils représentent une telle diversité (plusieurs centaines de propriétaires et de chasseurs sur un massif parfois) qu'il n'est pas garanti que ces engagements soient effectivement réalisés. La responsabilité de chacun est donc engagée pour l'obtention des résultats espérés.

Il s'agit là de territoires où il existe quand même un dialogue, mais SylvaFaune n'a pas encore été déployée sur des massifs où le dialogue est complètement rompu. Cependant, comme

évoqué précédemment, la démarche vise à obtenir des retours positifs sur des territoires où cela est possible afin de convaincre les acteurs réticents sur d'autres sites.

Ainsi, SylvaFaune est bien une initiative qui ne se veut pas porteuse de solutions mais d'une méthodologie de réflexion afin que celles-ci émergent des acteurs du territoire eux-mêmes. Il a été vu que les différents intérêts économiques, sociologiques ou environnementaux des parties prenantes les amènent à une incompréhension et à une évaluation complexe de la situation. Cette démarche a donc la particularité d'inciter à une compréhension globale de la problématique et pas seulement de la vision d'un seul point de vue. De plus, elle peut être à terme transposable à d'autres territoires. Elle s'inscrit ainsi parfaitement dans la facette « pédagogique » de la gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Celle-ci est indispensable dans le sens où avoir à disposition tous les outils de suivi et tous les moyens d'actions possibles est négligeable si les acteurs ne parviennent pas à se comprendre et à les utiliser ensemble.

Bibliographie :

BEAUDESSON P KLEIN R (2014). SylvaFaune, bilan après un an. Forêts de France, **578** : 36-37.

SOUBIEUX, J-M. (2013). L'initiative SylvaFaune : explication des enjeux et partage des visions pour tendre vers l'équilibre sylvo-cynégétique. Rdv Techniques ONF, **41-42**: 76-80.